



SIRTOM
DE LA REGION D APT



Sur le prix et la qualité
du service public de
collecte et de traite-
ment des déchets

RAPPORT D'ACTIVITÉ EXERCICE 2019





RAPPORT D'ACTIVITÉS

Exercice 2019

Rapport Annuel 2019

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, et plus précisément le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, définit les grandes lignes d'un rapport qui doit être rédigé par l'ensemble des collectivités compétentes dans le domaine des déchets ménagers, et cela afin de garantir la transparence de leur activité et l'information des usagers.

L'article 40 de la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale stipule : "le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus."



Éditorial du Président

La gestion des déchets est au cœur des enjeux de notre société, qu'il soient environnementaux, financiers et bien entendu politique. La raréfaction des ressources naturelles, le changement climatique, la protection de la biodiversité, la crise sanitaire et environnementale mais aussi le contexte économique appellent un changement de modèle.

Le gouvernement traduit cette volonté de changement avec la réforme de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), adoptée par le Parlement dans la loi de finances pour 2019. La hausse significative du coût de la mise en décharge et de l'incinération a pour objectif de faire considérablement progresser la prévention des déchets et le recyclage dans les prochaines années.

En parallèle à cette fiscalité pénalisante (mais bienveillante), des coûts de traitement en augmentation par des opérateurs parfois unique sur le marché local, nous devons également faire face à la dévaluation des matières premières. Dès 2019, puis en 2020, cette dévaluation se caractérise par une chute des prix des matériaux que nous trions et revendons. Dernièrement les cours se sont même inversés et notre collectivité doit aujourd'hui assumer des dépenses en lieu et place des recettes qu'elle générait jadis.

Plus récemment, la crise sanitaire du Covid-19 a révélé la fragilité d'un système dont la pérennité repose sur les agents de collecte, des centres de tri et de traitement. Il aura fallu ainsi écarter et remplacer les agents vulnérables, mettre en place des mesures sanitaires supplémentaires et le coût ne sera bien évidemment pas neutre.

Cette crise majeure que nous traversons, aux multiples facettes, aura un impact inéluctable sur le financement de notre activité de gestion des déchets. Au cours du dernier mandat, l'équipe d'élus du SIRTOM de la Région d'Apt a fait le maximum pour continuer de réformer et de moderniser nos outils afin d'améliorer la productivité, la qualité du service public tout en maintenant les conditions de travail des agents. Nos derniers Débats d'Orientation Budgétaires détaillent également la mise en place d'une stratégie prévisionnelle de nos ressources dont l'objectif est de lisser les augmentations brutales des coûts de traitement des déchets afin de ne pas faire subir trop lourdement et brutalement la fiscalité locale.

L'avenir est trouble et nous allons devoir faire preuve plus que jamais d'imagination et d'une capacité d'adaptation redoublées afin de conserver un service public de gestion des déchets plus efficient.

Lucien AUBERT



Sommaire

Présentation de la structure

1. Le territoire
2. L'organisation institutionnelle
3. L'équipe administrative et technique

L'activité 2019 par compétences et services

1. La collecte des ordures ménagères et le tri sélectif
2. Le quai de transfert
3. Le traitement des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte séparée
4. Les déchetteries et la collecte des points d'apport volontaire
5. Synthèse des quantités collectées et objectifs réglementaires
6. Les installations de stockage de déchets inertes
7. Synthèse des collectes
8. Le garage
9. Opérations spécifiques : la collecte des films plastiques agricoles usagés
10. Le service communication et l'animation

Les données financières

1. Coût annuel moyen par habitant
2. Les principales recettes de fonctionnement par service
3. Evolution budgétaire de 2010 à 2019
4. Evolution de la dette

Présentation de la structure

I] Le territoire

Durant l'année 2019, trente-neuf communes ont eu recours aux services du SIRTOM de la Région d'Apt pour une population de 46 743 habitants permanents.)

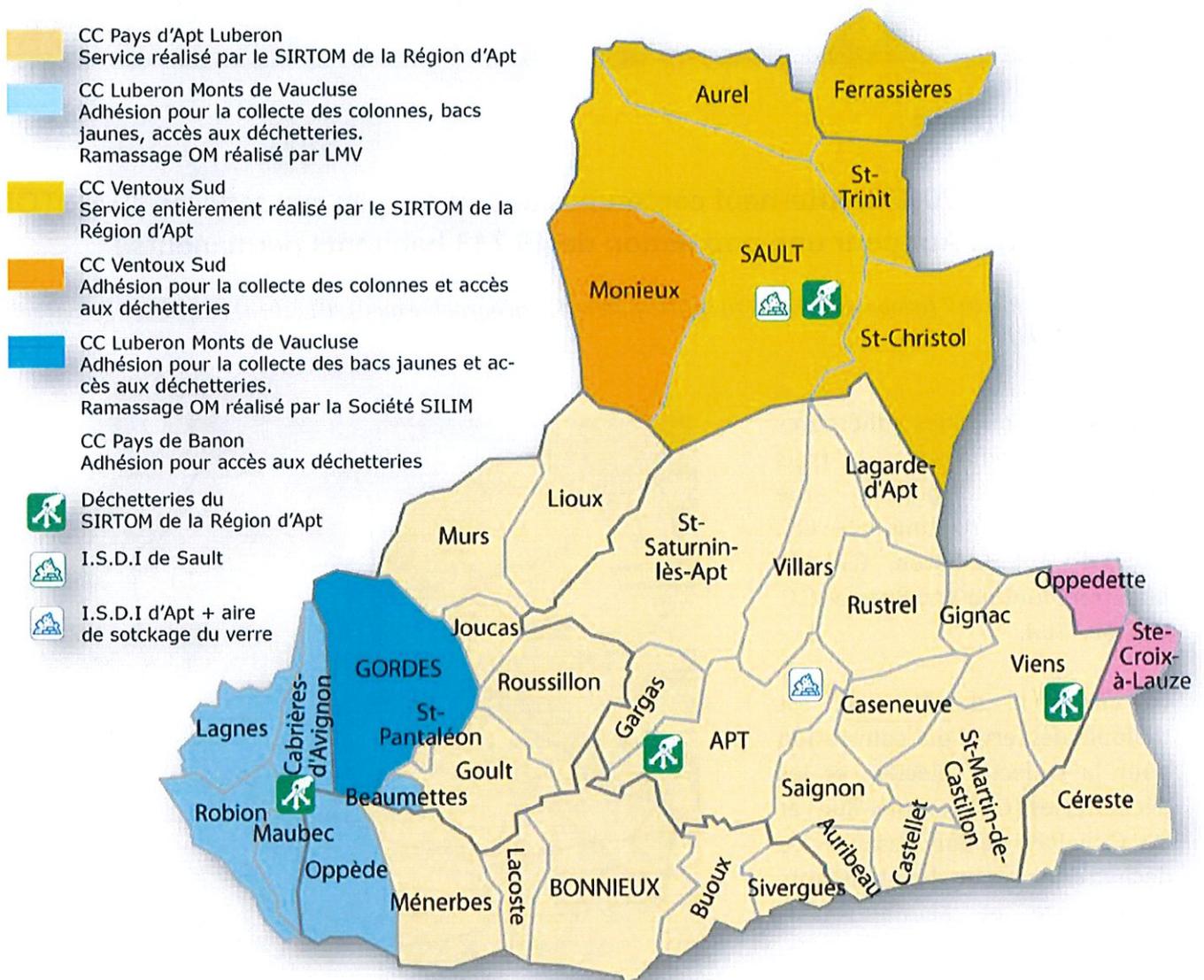
Source : Insee, RP2017 (géographie au 01/01/2019), RP2012 (géographie au 01/01/2014) et RP2007 (géographie au 01/01/2009)

Toutes les communes adhérentes par l'intermédiaire des trois établissements publics de coopération intercommunale : C.C. Pays d' Apt Luberon, C.A. de Luberon Mont de Vaucluse et C.C. Ventoux Sud.

La commune de Monieux est toujours desservie par convention pour la collecte sélective et les déchetteries (C.C. Ventoux-Sud) et la C.C. du Pays de Banon utilise nos déchetteries pour les habitants d'Oppedette et Sainte-Croix-à-Lauze par convention.



II] Le territoire du SIRTOM de la Région d'Apt



III] L'organisation institutionnelle

Le SIRTOM de la région d'Apt est administré par un comité syndical dont les sièges sont répartis entre les communes et les communautés de communes adhérentes. Chaque commune est représentée, quel que soit le nombre d'habitants, par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ce qui représente un total de 74 délégués titulaires et 74 suppléants

• Le Comité syndical

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat. Il s'agit d'une compétence de droit commun très large dont le vote du budget est l'acte principal. En effet, le budget fixe les autorisations de recettes et de dépenses pour l'année en cours.

En 2019, le Comité s'est réuni 6 fois :

- le 5 février à Villars : (quorum non atteint)
- le 12 février à Apt
- le 28 mai à Joucas :
- le 5 juin à Villars (quorum non atteint)
- le 4 juin à APT
- le 3 décembre à Goult (quorum non atteint)
- le 13 décembre à Apt

• Le Bureau syndical

Le bureau syndical agit par délégation du comité pour le règlement des affaires courantes. En 2019, le Bureau s'est réuni 4 fois à Apt dans les locaux du SIRTOM aux dates suivantes : 23 janvier ,09 avril ,02 juillet et le 1^{er} octobre.

Il est composé de :

- Monsieur Lucien AUBERT : Président
- Monsieur Yves MARCEAU : 1^{er} Vice-Président
- Monsieur CHABAUD Sébastien : 2^{eme} Vice-Président
- Madame Corinne PAÏOCCHI : 3^{eme} Vice-présidente
- Monsieur Claude JEAN
- Monsieur Guilhem CHAUVET
- Monsieur Michel HAMEAU
- Monsieur Jean Pierre HAUCOURT
- Monsieur Guillaume JEAN
- Monsieur Luc MILLE
- Monsieur Didier PERELLO
- Monsieur Jérôme REYNARD
- Madame Dominique SANTONI
- Monsieur Jean Jacques TRAUTMAN

• Les commissions et comités

Durant l'année 2019, le travail de concertation mené en 2018, par la commission du personnel avec le comité technique mais aussi le CHSCT a perduré. Ceci afin de développer notamment des actions en faveur de la prévention et la sécurité au travail.

• L'équipe administrative et technique

L'effectif pourvu pour l'année 2019 est de 52 agents titulaires à cela s'ajoutent des agents contractuels.

Les services administratifs

Les services administratifs comptent 10 agents titulaires dont 3 agents contractuels. Les services administratifs sont divisés en 6 secteurs :

- La direction
- Le service comptabilité et gestion
- Le service du personnel
- Le service des marchés publics
- Le service communication et animation
- Le service redevance spéciale et cartes d'accès

Les services techniques

Les services techniques comptent 42 agents titulaires. En fonction des besoins des agents saisonniers ou en remplacement d'agents malades sont recrutés.

Le service de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif (bacs jaunes) est placé sous la responsabilité d'un chef de service qui s'occupe de l'organisation des tournées, de la gestion au quotidien des agents, des relations avec les usagers et les collectivités et de tous les aspects techniques concernant ce service.

La collecte est assurée par une équipe d'agents titulaires composée de 9 chauffeurs poids-lourds et 15 ripeurs, complétée par des saisonniers.

Le quai de transfert, avec deux agents permanents, fonctionne sans interruption du lundi au vendredi de 5h00 à 19h00.

Les déchetteries et la collecte des points d'apport volontaire séparée en deux parties :

- haut de quai : avec un responsable et 6 gardiens titulaires
- bas de quai : avec un responsable et 1 chauffeur titulaire qui est renforcé par 3 chauffeurs contractuels.

L'entretien de l'ensemble des véhicules et du matériel est assuré par un chef d'atelier et deux mécaniciens. Les horaires de travail permettent une ouverture de ce service de 5h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

L'entretien des locaux est assuré par du personnel à temps partiel.

Le service redevance spéciale et cartes d'accès : avec la mise en place au 1^{er} janvier 2018 de la redevance spéciale, une chargée de mission a été recrutée afin de réaliser sa mise en œuvre et son suivi. De plus, afin de régulariser et maîtriser les accès en déchetterie, les déchetteries seront équipées d'un contrôle d'accès avec badge. La distribution de ces badges a été confiée à un agent d'accueil



